

Si vous toussiez

Prenez les la Toux, la Grippe et la Bronchite.

LES PASTILLES POLICEUR

Les seules qui guérissent en une seule nuit

DEPOT GENERAL : PHARMACIE NORMALE DE ROUBAIX

première, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital social y est représentée.

ARTICLE 34

Les délibérations de l'assemblée générale seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président et le secrétaire.

ARTICLE 35

Toutes les fois qu'il devra être justifié en justice ou par tout allégué, des délibérations soit de l'assemblée générale, soit du Conseil d'administration, cette justification se fera au moyen de copies ou extraits certifiés conformes par le président ou par un administrateur et le secrétaire du conseil ou par deux administrateurs.

TITRE SIXIEME

COMMISSAIRES DES COMPTES

ARTICLE 36

L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunira au moins deux fois par an, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année, et sera chargée de faire à l'assemblée annuelle suivante un rapport sur le bilan et les comptes présentés par le Conseil d'administration.

ARTICLE 37

Les commissaires sont tenus au surplus de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi; ils auront dans tous les droits et prérogatives prévus par la loi.

TITRE SEPTIEME

COMPTES - DIVIDENDES - RESERVES AMORTISSEMENTS

ARTICLE 38

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-un décembre.

ARTICLE 39

Chaque année, le Conseil d'administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes, qui doivent être mis à la disposition du ou des commissaires des comptes le quarantième jour au plus tard avant l'assemblée générale et présentée à cette assemblée.

ARTICLE 40

Les produits nets de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, ainsi que des amortissements effectués sur les immobilisations, constituent le bénéfice net de la Société.

ARTICLE 41

Les intérêts et dividendes sont payables au porteur des certificats provisoires ou définitifs ou des coupures.

ARTICLE 42

Le Conseil d'administration peut, dans le cours de chaque année et pour une période semestrielle, procéder à la répartition d'un acompte sur les dividendes et à l'attribution de bons de participation.

ARTICLE 43

L'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs, et détermine leurs pouvoirs.

ARTICLE 44

L'actif de la Société dissoute, après acquittement de toutes les dettes, charges et obligations de la Société, servira à rembourser les actions et le solde sera réparti entre toutes les actions et les parts de fondateurs dans la proportion de chacune pour cent pour les parts.

clété, servira à rembourser les actions et le solde sera réparti entre toutes les actions et les parts de fondateurs dans la proportion de chacune pour cent pour les parts.

TITRE HUITIEME

CONTESTATIONS POURSUITES

ARTICLE 45

Les contestations relatives à la constitution, à la dissolution et à la liquidation de la Société seront déférées aux Tribunaux compétents du siège social.

ARTICLE 46

Les avis et communications du Conseil d'administration qui pourront y avoir lieu de porter à la connaissance des actionnaires ainsi que toutes les publications pouvant intéresser les tiers seront faits dans les journaux du siège social ayant qualité pour recevoir les annonces légales, désignés par le Conseil d'administration.

ARTICLE 47

La Société ne sera définitivement constituée qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867.

ARTICLE 48

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour opérer, dépôt légal et la publication des présents statuts.

TITRE NEUVIEME

PUBLICATIONS

ARTICLE 49

II. - Suivant acte reçu par M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, M. Gosset a déclaré que les 3.000 actions de 100 francs chacune de la Société anonyme fondée par lui sous la dénomination « Omnium du Nord, Publicité Générale », qui étaient à ce jour en espèces, ont été entièrement souscrites par dix personnes, et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total 750.000 francs.

III. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

IV. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

V. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

VI. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

VII. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

VIII. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

IX. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

X. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

XI. - Des procès-verbaux (dont les copies ont été déposées pour minute à M. Caulier, notaire à Cassel, le 4 novembre 1911, enregistré, et au greffe de la Société anonyme dite « Compagnie de Publicité sur Tramways et Chemin de Fer » de la Société anonyme dite « Omnium du Nord, Publicité Générale ».

Advertisement for 'CORDIAL' and 'GASCARD' medicine, featuring a bottle illustration and text describing its benefits for various ailments.

Advertisement for '315 ENFANTS DE MEDECINS' (315 Children of Doctors) medicine, claiming to cure rheumatism.

Advertisement for 'LEB PIANOS STECK' (Leb Pianos Steck), highlighting American quality and mentioning famous pianists like Wagner and Liszt.

Advertisement for 'PIANOS STECK' (Pianos Steck), featuring a large illustration of a piano and text about its features and availability.

Advertisement for 'CESSION' (Cession), offering a property for sale in Lille.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'VILLE DE LILLE' (Ville de Lille), offering a house for sale in the city.

Advertisement for 'Organiste' (Organist), seeking a position in a church or school.

Advertisement for 'A ADJUGER' (To be sold), offering a property for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'Organiste' (Organist), seeking a position in a church or school.

Advertisement for 'A ADJUGER' (To be sold), offering a property for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.

Advertisement for 'VILLE D'HALLUIN' (Ville d'Halluin), offering a house for sale.